



Conditions de vente et de livraison

pour les hôpitaux, les médecins auto-dispensateur et les pharmacies

Valable du 1er janvier 2024 jusqu'à révocation

1. Les présentes conditions de vente et de livraison font partie intégrante du contrat d'achat entre l'acheteur et le vendeur.
2. La commande, la livraison et la facturation de nos produits sont généralement effectuées par le biais du commerce de gros pharmaceutique. Les hôpitaux, les médecins libéraux et les pharmacies, que nous fournissons directement par l'intermédiaire de notre partenaire de pre-wholesale Alloga AG, sont exclus. Le vendeur se réserve le droit de demander à l'acheteur l'autorisation nécessaire pour le commerce des produits pharmaceutiques.
3. L'expédition des marchandises se fait aux risques du fournisseur. Les demandes de dommages et intérêts pour retard de livraison sont exclues.
4. Le vendeur supporte les frais de l'emballage habituel.
5. La quantité minimale de commande est de 150 CHF. En dessous de cette quantité minimale, un supplément de 20 CHF est appliqué pour les petites quantités.
6. Des frais de transport de 20.- CHF sont facturés par livraison.
7. Sauf convention contraire, les prix facturés correspondent au prix ex-factory (P-Exf) publié conformément à la liste des spécialités de l'Office fédéral de la santé publique (plus les frais de port et d'expédition).
8. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de la facture.
9. Les avis de défaut et les notifications de perte doivent être communiqués au vendeur immédiatement par écrit. Toute responsabilité pour les dommages subis par l'acheteur directement ou indirectement du fait de la livraison de marchandises défectueuses est expressément rejetée.
10. Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement est le domicile du vendeur.
11. Le présent accord est soumis au droit suisse, à l'exclusion des dispositions de droit international privé et de la Convention sur la vente internationale de marchandises (Convention de Vienne sur la vente). Le lieu de juridiction pour les deux parties est Zurich.



Conditions de remboursement

Le vendeur reprend les produits retournés selon les conditions suivantes. Un échange contre d'autres biens n'est possible que dans des cas exceptionnels. Dans ce cas, le prix d'achat net initial sert de base de calcul. Aucune note de crédit en espèces ne sera émise. Le retour des marchandises et le traitement correspondant s'effectueront en principe par la voie de livraison originale.

1. Remplacement complet (100%)

- 1.1 Les commandes ou livraisons incorrectes, qui sont signalées par écrit dans les 10 jours civils suivant leur réception.
- 1.2 Les marchandises présentant des dommages, qui sont signalés dans les 10 jours civils suivant leur réception avec une justification écrite et une documentation photographique.
- 1.3 Les marchandises qui sont retournées dans le mois suivant la publication d'un retrait effectué pour des raisons de sécurité.

2. Pas de remplacement

- 2.1 Les emballages d'origine et les emballages de démarrage appelés "échantillons gratuits".
- 2.2 Biens dont la taille ou la fréquence résulte d'une gestion des stocks non optimale.
- 2.3 Biens défectueux en raison d'un mauvais stockage.
- 2.4 Marchandises souillées, endommagées ou ouvertes (pour les exceptions, voir le point 1.2).
- 2.5 Retours dus à des changements d'emballage ou de prix.

V2.2 20231222